

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation :

29 mars 2024

Date d'affichage :

29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 11 avril 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Sabine GRZYB, Odile COLOMB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : CREATION 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 mai 2023,

Considérant que Nathalie REICHERT est éligible à un avancement de grade au 17 juillet 2024 selon la proposition du centre de gestion.

Elle est titulaire du grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe depuis le 28 mars 2019, échelle C2, échelon 8, indice brut 430, indice majoré 385.

A partir du 17 juillet 2024, elle sera nommée au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, échelle C3, échelon 5, indice brut 448, indice majoré 398.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'1 emploi permanent d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 16.5h/35^{èmes} pour l'agent chargé de l'agence postale communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **CREE** au tableau des effectifs 1 emploi permanent d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 16.5h/35^{èmes} pour l'agent chargé de l'agence postale communale,

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire,
Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

2024 - 025

ALZON 30770		Collectivité : Commune d'Alzon 30770				TABLEAU DES EFFECTIFS				AU 11/04/2024	
Grades ou emplois	Catégories	Statuts	Echelles/échelons	Effectifs budgétaires	Effectifs		Temps hebdo. (en heures)				
					Pourvus	Non pourvus	Complet	Non Complet			
PERSONNEL ADMINISTRATIF											
Mairie											
Rédacteur territorial non vacant	B	titulaire	C3/04	0	oui	non	35,00				
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	titulaire		1	oui		35,00				
Agence Postale Communale											
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	titulaire	C2/07	1	oui		16,30	16,30			
Adjoint Administratif Principal 1ère classe non vacant	C	titulaire	C2/05	1		non		16,30			
PERSONNEL TECHNIQUE											
Ecole											
Adjoint technique principal 1ère classe non vacant	C	titulaire	C3/06	1	oui		32,30	32,30			
Adjoint technique		CDI	C1/05	1	oui		13,30	13,30			
Service technique											
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	titulaire	C2/04	1	oui		35,00	35,00			
Adjoint technique	C	titulaire	C1/06	1	oui		35,00	35,00			
Adjoint technique	C	CDD - CAE	SMIC	1	oui			26,00			

MAIRIE D'ALZON - 2, Place de la Mairie - 30770 ALZON
04 67 82 01 63 - mairie.alzon@wanadoo.fr - www.alzon.fr

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____